



## Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-9

Ottawa, le 14 octobre 2005

*Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 12 décembre 2005 à 9h00, à l'administration centrale, 1, Promenade du Portage, Gatineau (Québec), afin d'étudier les demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 18 novembre 2005.*

### Article Requérante et endroit

1. **The Family Channel Inc.**  
L'ensemble du Canada
2. **La Co-opérative Radio Richmond Limitée**  
Petit-de-Grat (Nouvelle-Écosse)
3. **Groupe TVA inc.**  
Montréal (Québec)
4. **Radio Matagami**  
Lebel-sur-Quévillon (Québec)
5. **Radio Matagami**  
Chibougamau (Québec)
6. **Radio CJFP (1986) ltée**  
Rimouski (Québec)
7. **Fawcett Broadcasting Limited**  
Red Lake et Ear Falls (Ontario)
8. **Fawcett Broadcasting Limited**  
Sioux Lookout, Ignace, Hudson et Atikokan (Ontario)
9. **Treana Rudock, au nom d'une société devant être constituée (SDEC)**  
Tisdale (Saskatchewan)
10. **McBride Communications & Media Inc.**  
Ucluelet (Colombie-Britannique)
11. **Douglas Malcolm McLean, au nom d'une société devant être constituée (SDEC)**  
Abbotsford (Colombie-Britannique)
12. **Multivan Broadcast Corporation (l'associé commandité), et 650504 B.C. Ltd., Douglas M. Holtby, Geoffrey Y.W. Lau, Robert H. Lee, Joseph Segal et RCG Forex Service Corp. (les associés commanditaires), faisant affaires sous le nom de Multivan Broadcast Limited Partnership**  
Vancouver (Colombie-Britannique)
13. **CanWest Media Works Inc. et Prime Television Holdco Inc., associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Prime TV, au nom de Rogers Communications Inc.**  
L'ensemble du Canada

1. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0609-0**

Demande présentée par **The Family Channel Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée **Boyz Own**.

La requérante déclare que la programmation sera composée exclusivement d'émissions de divertissement et d'information répondant aux besoins spécifiques des garçons de huit à treize ans.

La requérante propose de fournir une programmation informative et divertissante axée sur le développement, l'éducation et les besoins des jeunes garçons. Les émissions du service mettront l'accent sur les questions qui intéressent spécialement les garçons de huit à treize ans, et présenteront des sujets et des activités liées à l'action/l'aventure, le plein air, les sports extrêmes et les jeux vidéo.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 2(a), 5(b), 6(b), 7(a), 7(b), 7(c), 7(d), 7(e), 7(f), 8(b), 10, 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

La requérante propose les conditions de licence suivantes pour limiter la concurrence :

- a) La titulaire ne doit pas consacrer plus de 10 % de la semaine de radiodiffusion aux émissions appartenant à la catégorie 6b (sport amateur) et elle ne doit couvrir en direct aucun événement sportif.
- b) La titulaire ne doit pas consacrer plus de 10 % de la semaine de radiodiffusion aux émissions appartenant à la catégorie 8b (vidéoclips) et elle ne doit couvrir en direct aucun événement musical.
- c) La titulaire ne doit pas consacrer plus de 15 % de la semaine de radiodiffusion aux émissions appartenant à la catégorie 7d (longs métrages).
- d) La titulaire ne doit pas consacrer plus de 25 % de la semaine de radiodiffusion aux émissions appartenant à la catégorie 7e (animation), dont 10 % d'émissions seront tirées de l'entreprise de programmation d'émissions de télévision payante Family (Family Channel).
- e) La titulaire ne doit pas consacrer plus de 50 % de la semaine de radiodiffusion aux émissions appartenant à la catégorie 7.

*Adresse de la requérante :*

Place BCE  
 181, rue Bay  
 Case postale 787  
 Toronto (Ontario)  
 M5J 2T3  
 Télécopieur : (416) 956-2035  
 Courriel : [nataliet@family.ca](mailto:nataliet@family.ca)

*Examen de la demande :*

Place BCE  
 1<sup>er</sup> étage  
 36, rue Yonge  
 Toronto (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

2. **Petit-de-Grat (Nouvelle-Écosse)**  
**No de demande 2005-0616-5**

Demande présentée par **La Co-opérative Radio Richmond Limitée** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM communautaire de Type A de langue française à Petit-de-Grat.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 91,9 MHz (canal 220A) avec une puissance apparente rayonnée de 6 000 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 95,1 mètres).

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

Case postale 250, 3435, route 206  
 Petit-de-Grat (Nouvelle-Écosse)  
 B0E 2L0  
 Télécopieur : (902) 226-0982  
 Courriel : [radiatorichmond@pdgrat.ccfne.ns.ca](mailto:radiatorichmond@pdgrat.ccfne.ns.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

3. **Montréal (Québec)**  
**No de demande 2005-0362-4**

Demande présentée par **Groupe TVA inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de télévision numérique transitoire de langue française associée à sa station de télévision CFTM-TV à Montréal.

Dans l'avis public CRTC 2001-62, le Conseil encourageait fortement les radiodiffuseurs à fournir une couverture numérique équivalente à leur couverture analogique actuelle, dans les limites du plan d'allotissement d'Industrie Canada, et à maintenir leur couverture analogique existante pendant la période de transition.

Le Conseil note que Groupe TVA inc. offrira une couverture de télévision numérique qu'à une partie de la population dans la grande région de Montréal durant la période de transition. La requérante indique que le choix de ces paramètres est temporaire et motivé d'une part par la proportion de l'auditoire desservi par Vidéotron ltée et d'autre part par les difficultés techniques et les coûts démesurés liés à l'installation sur le Mont-Royal.

Après la période de transition, la requérante indique qu'elle a la ferme intention de transférer son service de télévision numérique sur le canal et à l'emplacement présentement utilisé par le service NTSC (National Television Standards Committee) et d'atteindre l'équivalence des régions desservies.

La nouvelle station serait exploitée à partir d'une tour située sur le toit du studio TVA au canal 59VU avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 6 140 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 10 000 watts/hauteur de l'antenne de 41,9 mètres).

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

1600, boulevard de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec)  
H2L 4P2  
Télécopieur : (514) 380-4664  
Courriel : [reglementaires@quebecor.com](mailto:reglementaires@quebecor.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante, et

Quebecor Média Inc.  
Affaires réglementaires  
300, avenue Viger Est  
6<sup>e</sup> étage est  
Montréal (Québec)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

4. **Lebel-sur-Quévillon (Québec)**  
**No de demande 2005-0561-2**

Demande présentée par **Radio Matagami** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM communautaire de Type A de langue française à Lebel-sur-Quévillon.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 96,9 MHz (canal 245FP) avec une puissance apparente rayonnée de 37 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 20,4 mètres).

*Adresse de la requérante :*

110, boulevard Matagami  
 Case postale 39  
 Matagami (Québec)  
 J0Y 2A0  
 Télécopieur : (819) 739-6003  
 Courriel : [chef99\\_fm@lino.com](mailto:chef99_fm@lino.com)

*Examen de la demande :*

Hôtel de Ville  
 500, Place Quévillon  
 Lebel-sur-Quévillon (Québec)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

5. **Chibougamau (Québec)**  
**No de demande 2005-0477-1**

Demande présentée par **Radio Matagami** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM communautaire de Type A de langue française à Chibougamau.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 96,9 MHz (canal 245B) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 2 724 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 13 442 watts/hauteur de l'antenne de 232 mètres).

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

110, boulevard Matagami  
 Case postale 39  
 Matagami (Québec)  
 J0Y 2A0  
 Télécopieur : (819) 739-6003  
 Courriel : [chef99\\_fm@lino.com](mailto:chef99_fm@lino.com)

*Examen de la demande :*

Hôtel de Ville  
 650, 3<sup>e</sup> Rue  
 Chibougamau (Québec)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

6. **Rimouski (Québec)**  
**No de demande 2005-0685-0**

Demande présentée par **Radio CJFP (1986) Itée** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue française à Rimouski.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 93,3 MHz (canal 227C1) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 18 197 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 32 359 watts/hauteur de l'antenne de 412 mètres).

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

64, rue Hôtel-de-Ville  
 Rivière-du-Loup (Québec)  
 G5R 1L5  
 Télécopieur : (418) 862-7704

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante, et

Hôtel de Ville  
 Rimouski (Québec)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

7. **Red Lake et Ear Falls (Ontario)**  
**No de demande 2005-0629-8**

Demande présentée par **Fawcett Broadcasting Limited** afin de convertir la station de radio CKDR-5 Red Lake de la bande AM à la bande FM.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 97,1 MHz (canal 246A1) avec une puissance apparente rayonnée de 430 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 45,8 mètres).

La nouvelle station FM poursuivrait l'exploitation de l'émetteur CKDR-4 Ear Falls selon les paramètres techniques présentement autorisés, soit à la fréquence 1450 kHz avec une puissance d'émission de 40 watts.

La nouvelle station FM conservera la formule actuelle de musique adulte contemporaine.

La requérante ne propose pas de diffusion simultanée et par conséquent demande que le Conseil révoque, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de CKDR-5 dès la mise en ondes de la nouvelle station.

Le Conseil étudiera cette demande seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

Cette demande nécessite l'émission d'une nouvelle licence.

*Adresse de la requérante :*

Case postale 777  
 Fort Frances (Ontario)  
 P9A 3N1  
 Télécopieur : (807) 274-8746  
 Courriel : [fbl@lincsat.com](mailto:fbl@lincsat.com)

*Examen de la demande :*

Bureau municipal de Red Lake  
 5<sup>e</sup> rue et Lassie  
 Balmertown (Ontario)

Bureau municipal de Ear Falls  
 15, rue Spruce  
 Ear Falls (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

**8. Sioux Lookout, Ignace, Hudson et Atikokan (Ontario)**

**No de demande 2005-0627-2**

Demande présentée par **Fawcett Broadcasting Limited** afin de convertir la station de radio CKDR-2 Sioux Lookout de la bande AM à la bande FM.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 97,1 MHz (canal 246A1) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 560 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 1 250 watts/hauteur de l'antenne de 53,3 mètres).

La nouvelle station FM poursuivrait l'exploitation des émetteurs CKDR-1 Ignace, CKDR-3 Hudson et CKDR-6 Atikokan selon les paramètres techniques présentement autorisés. L'émetteur à Ignace serait exploité à la fréquence 1340 kHz avec une puissance d'émission de 50 watts. L'émetteur à Hudson serait exploité à la fréquence 1450 kHz avec une puissance d'émission de 40 watts et l'émetteur à Atikokan serait exploité à la fréquence 1240 kHz avec une puissance d'émission de 50 watts.

La nouvelle station FM conservera la formule actuelle de musique adulte contemporaine.

La requérante ne propose pas de diffusion simultanée et par conséquent demande que le Conseil révoque, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de CKDR-2 dès la mise en ondes de la nouvelle station FM.

Le Conseil étudiera cette demande seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

Cette demande nécessite l'émission d'une nouvelle licence.

*Adresse de la requérante :*

Case postale 777  
Fort Frances (Ontario)  
P9A 3N1  
Télécopieur : (807) 274-8746  
Courriel : [fbl@lincsat.com](mailto:fbl@lincsat.com)

*Examen de la demande :*

Bureau municipal  
5<sup>e</sup> avenue  
Sioux Lookout (Ontario)

Bureau municipal  
Route 17 ouest



Ignace (Ontario)

Magasin Grant's  
2<sup>nd</sup> Street  
Hudson (Ontario)

Bureau municipal  
120, rue Marks  
Atikokan (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

9. **Tisdale (Saskatchewan)**  
**No de demande 2005-0596-9**

Demande présentée par **Treana Rudock, au nom d'une société devant être constituée (SDEC)**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Tisdale.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 103,1 MHz (canal 276A) avec une puissance apparente rayonnée de 300 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 46 mètres).

La requérante propose une formule de musique country.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

Case postale 220  
Nipawin (Saskatchewan)  
S0E 1E0  
Télécopieur : (306) 862-2334  
Courriel : [pro.cjne@sasktel.net](mailto:pro.cjne@sasktel.net)

*Examen de la demande :*

1010 8<sup>th</sup> Street ouest  
Nipawin (Saskatchewan)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

10. **Ucluelet (Colombie-Britannique)**  
**No de demande 2005-0549-8**

Demande présentée par **McBride Communications & Media Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Ucluelet.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 99,5 MHz (canal 258A1) avec une puissance apparente rayonnée de 180 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de -5,7 mètres).

La station diffusera une formule de musique qui serait composée d'une variété de pièces musicales contemporaines et réputées provenant des catégories pop, rock et country.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

10760, promenade Fundy  
Richmond (Colombie-Britannique)  
V7E 5K7  
Télécopieur : (604) 677-6316  
Courriel : [info@mcmi.ca](mailto:info@mcmi.ca)

*Examen de la demande :*

Bureaux administratifs de la région d'Ucluelet  
200, rue Main  
Ucluelet (Colombie-Britannique)

Bureau de la Chambre de commerce d'Ucluelet  
100, rue Main  
Ucluelet (Colombie-Britannique)

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

**11. Abbotsford (Colombie-Britannique)**  
**No de demande 2005-0614-9**

Demande présentée par **Douglas Malcolm McLean, au nom d'une société devant être constituée (SDEC)**, en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM campus axée sur la communauté, de langue anglaise à Abbotsford.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 88,5 MHz (canal 203) avec une

puissance apparente rayonnée moyenne de 92 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 300 watts/hauteur de l'antenne de 336,8 mètres).

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

33844, chemin King  
Pièce B354  
Abbotsford (Colombie-Britannique)  
V2S 7M8  
Télécopieur : (604) 853-4076  
Courriel : [admin@civl.ca](mailto:admin@civl.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

12. **Vancouver (Colombie-Britannique)**  
**No de demande 2005-0550-6**

Demande présentée par **Multivan Broadcast Corporation (l'associé commandité), et 650504 B.C. Ltd., Douglas M. Holtby, Geoffrey Y.W. Lau, Robert H. Lee, Joseph Segal et RCG Forex Service Corp. (les associés commanditaires), faisant affaires sous le nom de Multivan Broadcast Limited Partnership** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de télévision numérique de transition multilingue à caractère ethnique associée à sa station de télévision existante CHNM-TV.

La nouvelle station serait exploitée à partir de Mount Seymour au canal 20C avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 772 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 1 354 watts/hauteur de l'antenne de 615 mètres).

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

88, rue Pender Est  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6A 3X3

Télécopieur : (604) 678-3907  
Courriel : [areitmayer@channelm.ca](mailto:areitmayer@channelm.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

13. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-1025-7**

Demande présentée par **CanWest MediaWorks Inc. (CanWest) et Prime Television Holdco Inc. (Prime TV Holdco), associés dans une société en nom collectif faisant affaires sous le nom de Prime TV (Prime TV GP), au nom de Rogers Communications Inc. (RCI), en vue d'acquérir une participation de 33,3 % de Prime TV GP.** Les associés actuels de Prime TV GP, CanWest et Prime TV Holdco, sont autorisés à opérer le service spécialisé national de télévision de langue anglaise approuvé dans la Décision CRTC 96-604, 4 septembre 1996 et renouvelée dans le Décision de radiodiffusion CRTC 2004-18 (Décision 2004-18), 21 janvier 2004. Suite à cette transaction, RCI deviendra associé avec CanWest dans Prime TV GP, avec leur part respective dans la société de 33,3 % et de 66,7 %.

La requérante demande également une nouvelle licence au nom de CanWest et RCI, associés dans Prime TV GP, aux modalités et conditions spécifiées dans la Décision 2004-18.

*Adresse de la requérante :*

81, chemin Barber Greene  
Toronto (Ontario)  
M3C 2A2  
Courriel : [cbell@canwest.com](mailto:cbell@canwest.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/d'observations - radiodiffusion\]](#)

## **Participation du public**

**Date limite d'interventions/d'observations**

**18 novembre 2005**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

L'intervention doit comprendre l'un des énoncés suivants dans le premier ou le dernier paragraphe :

- 1 - Je demande à comparaître à l'audience publique.
- 2 - Je ne veux pas comparaître à l'audience publique.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon une seule des façons suivantes :

en remplissant le  
*formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion*  
qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis d'audience publique

ou

par la poste à l'adresse  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

par télécopieur au numéro  
(819) 994-0218

Une copie conforme doit être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention \*\*\*Fin du document\*\*\* devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document

n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Advenant que la demande passe à l'étape comparante de l'audience et que vous désiriez comparaître, veuillez expliquer pourquoi vos observations écrites ne suffisent pas et pourquoi une comparution est nécessaire.

Les personnes qui requièrent des auxiliaires de communication comme les dispositifs techniques pour malentendants et l'interprétation gestuelle voudront bien en aviser le conseil au moins vingt (20) jours avant le début de l'audience afin de lui permettre de prendre les dispositions nécessaires.

### **Important**

Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, seront versés au dossier public et pourront être consultés sur le site Web du Conseil.

Les documents envoyés en format électronique seront affichés intégralement sur le site Web dans la langue officielle et le format dans lesquels ils ont été soumis. Les documents qui ne sont pas soumis en format électronique seront lus optiquement et seront ensuite affichés sur le site Web.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

Édifice central  
Les Terrasses de la Chaudière  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec) K1A 0N2

Tél.: (819) 997-2429 – ATS: 994-0423  
Télécopieur: (819) 994-0218

Place Metropolitan  
99, chemin Wyse  
Bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél.: (902) 426-7997 – ATS: 426-6997  
Télécopieur: (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest  
Bureau 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est  
Bureau 624  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél.: (416) 952-9096

Édifice Kensington  
275, avenue Portage  
Bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél.: (204) 983-6306 – ATS: 983-8274  
Télécopieur: (204) 983-6317

Édifice Cornwall Professional  
2125, 11<sup>e</sup> Avenue  
Pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél.: (306) 780-3422

10405, avenue Jasper  
Bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél.: (604) 666-2111 – ATS: 666-0778  
Télécopieur: (604) 666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PFD ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*

